

COLLÈGE REP+ : Les Garrigues - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique :

Collège Les Garrigues

145, avenue du Comté de Nice / 34080 Montpellier – 04 67 10 73 00 – ce.0340109j@ac-montpellier.fr

Présentation de l'établissement : <https://les-garrigues.mon-ent-occitanie.fr/>

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- Objectif 1 : Garantir l'acquisition des langues et langages du socle
 - A. Prioriser l'acquisition des savoirs fondamentaux : « Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler », des principaux éléments scientifiques et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert »
 - B. Développer la maîtrise de l'oral
 - C. Innover et expérimenter sur le plan pédagogique
 - D. Promouvoir l'excellence et individualiser les parcours pour faire réussir tous les élèves
- Objectif 2 : Autoriser/Soutenir l'Ambition scolaire et socioprofessionnelle
 - A. Favoriser l'ambition scolaire et « éclairer » le parcours des élèves
 - B. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires
 - C. Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Objectif 3 : Mettre en œuvre des parcours éducatifs donnant lisibilité, cohérence et cohésion à l'action de l'établissement
 - Développer le vivre ensemble par l'ouverture culturelle, le développement de la citoyenneté et la promotion de la santé
 - A. PEAC
 - B. Parcours Citoyen
 - C. Parcours éducatif de santé
 - Développer des axes stratégiques et rationaliser le nombre d'actions pour une meilleure efficacité et connaissance de la part des différents acteurs

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)